

**DECLARATION DE NON CONDAMNATION PREALABLE
A UNE DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
Art L123-5 du code de commerce

Nom – Prénom :
(nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Fils – Fille* de Monsieur (nom – prénom) :

**rayer la mention inutile*

Et de Madame (nom de jeune fille – prénom) :

Déclare sur l'honneur n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale, ni sanction civile ou administrative, de nature à m'interdire l'exercice du commerce.

Il a été également porté à mon attention que la présente déclaration sera, conformément à la loi, **systématiquement vérifiée** par Monsieur le Juge de la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés, par la demande qu'il fera de mon casier judiciaire n°2.

En cas de fausse déclaration de ma part, il sera demandé ma **radiation d'office** du Registre du Commerce et des Sociétés, avec toutes les conséquences de droit, et notamment la transmission de mon dossier à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mont de Marsan ou Dax.

Fait à

Le

Signature

ARTICLE L 123-5 DU CODE DE COMMERCE

« Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du Commerce et des Sociétés, est puni d'une amende de 4500 €, et d'un emprisonnement de 6 mois »

« Les dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 123-4 sont applicables dans les cas prévus au présent article. »